

INTRODUCTION

La pollution de l'air extérieur est la plus grande menace environnementale pour la santé. Elle est à l'origine de près de **9.000 morts prématurés** (et évitables) par an en Belgique et est responsable de l'émergence de nombreuses « **maladies environnementales** » telles que des problèmes cardiovasculaires, respiratoires, neurologiques, de développement chez l'enfant ... Ces impacts sanitaires représentent inévitablement un poids sur nos systèmes de soins de santé.

La question d'**inégalité environnementale** se pose également. **Les publics socio-économiquement vulnérables** – souvent les moins pollueurs – sont généralement **les plus exposés et les plus impactés par cette pollution**.

À l'heure où l'Union Européenne travaille sur la révision de la directive sur la qualité de l'air, il est urgent que la Belgique montre une position forte et s'assure de la mise en place rapide de mesures pour protéger les citoyen-ne-s et combattre ces inégalités.

Menaces environnementales : L'activité humaine a considérablement dégradé l'environnement dans lequel nous vivons. La pollution de l'air, de l'eau, des sols ... représentent des menaces pour notre santé.

Maladies environnementales : Maladies non transmissibles dues à l'exposition à des menaces environnementales.

CONTEXTE

Les principales sources de pollution atmosphérique sont d'origine anthropique. Le trafic routier, le chauffage et les industries représentent les secteurs les plus émetteurs. En effet, la combustion d'énergies fossiles, actuellement inhérente au fonctionnement de ces activités, résulte en l'émission des principaux polluants de l'air auxquels s'ajoutent – dans le cas du trafic routier – les émissions de particules hors échappement (l'usure des pneus, de l'embrayage et des freins).

Les principaux polluants sont les oxydes d'azote (NO et NO₂), les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) ainsi que l'ozone (O₃). Ils sont réglementés par la [Directive 2008/50/CE](#).

À l'heure actuelle, **les seuils repris dans la directive sont bien en deçà de ceux préconisés par les nouvelles recommandations de l'OMS**. Il est important que l'Europe – et la Wallonie – revoient

ses ambitions à la hausse et offrent à ses citoyen-ne-s un cadre légal qui les protège des risques liés à cette pollution.

Par cette note, Canopea rappelle l'urgence de réduire la pollution de l'air ambiant. Nous demandons à la Wallonie de mettre rapidement en place les actions suivantes afin de permettre aux citoyen-ne-s de respirer un air plus sain.

MESURES PRIORITAIRES POUR UNE WALLONIE PLUS SAINNE

- 1 - Plaider pour l'alignement de la directive EU sur **les recommandations de l'OMS (2021)**.
- 2 - **Intégrer les valeurs recommandées par l'OMS comme valeurs seuil dans l'arrêté royal du 15 juillet 2010** relatif à l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant.
- 3 - **Renforcer le réseau de mesures** pour cartographier correctement la pollution sur le territoire (inclure les zones sensibles) et y inclure les polluants émergents.
- 4 - Développer des **normes pour les polluants émergents** (particules ultrafines, black carbon)
- 5 - Implémenter rapidement **des mesures concrètes dans les secteurs de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'énergie** pour améliorer la qualité de l'air (voir tableau p.4).

POURQUOI LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR EXTÉRIEUR

1 - POUR DES RAISONS DE SANTE PUBLIQUE

L'Agence Européenne le rappelle dans son dernier [rapport \(2020²\)](#): bien que la qualité de l'air s'améliore en Europe, une **partie considérable de la population est exposée à des niveaux de polluants bien supérieurs à ceux recommandés par l'OMS**.

Quelques chiffres marquants pour l'UE :

- En 2020, **96 % de la population urbaine** étaient exposés à des concentrations en PM_{2,5} supérieures à celles de l'OMS (2021).
- En 2019 - pré-COVID - **364.200 décès prématurés³** étaient imputables à la pollution atmosphérique.

FACT : la pollution atmosphérique est le deuxième plus gros facteur de maladies non-transmissibles après le tabagisme

(OMS)

- **OÙ EN SONT LA BELGIQUE ET LA WALLONIE ?**

Sur le plan international, la Belgique est un mauvais élève.

Dans le classement de l'UE-14, elle est le **4^{ème} pays avec la plus grande concentration en particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})** et le **5^{ème} en ce qui concerne le NO₂**⁴.

Au vu de la densité de population belge, cela se traduit par une surexposition de la population à ces polluants.

Zoom sur la Wallonie⁵:

- **40 % de la population wallonne** est exposé à des niveaux de pollution aux PM₁₀ supérieurs au nouveau seuil de l'OMS (>15 µg/m³);
- **99,8 % du territoire** présente des dépassements de la nouvelle valeur seuil pour les PM_{2,5} (> 5µg/m³)
- **80 % de la population wallonne** est exposé à des niveaux de pollution aux NO₂ supérieurs au nouveau seuil de l'OMS (> 10 µg/m³).

Cette surexposition a un coût sociétal considérable. Non seulement en termes de vies humaines – elle est responsable d'environ **9.000 morts prématurées⁶ par an en Belgique** contre **14.000** pour le tabac – mais aussi en termes d'années de vies en bonne santé perdues.

Elle est à l'origine de l'émergence de certaines maladies comme des **maladies respiratoires, cardiovasculaires, des cancers et des maladies neurodégénératives** (eg : Alzheimer).

La pollution de l'air représente donc une source de souffrance humaine et un poids sur les soins de santé.

FACTS : La réduction d'1µg/m³ de PM_{2,5} est associée à une réduction de 17 % du risque de maladie d'Alzheimer en France (AAIC 2021).

Une exposition aux PM_{2,5} supérieure à 20 µg/m³ est associée à un risque accru de 12-13 % de développer une maladie auto-immune (Italian cohort study).

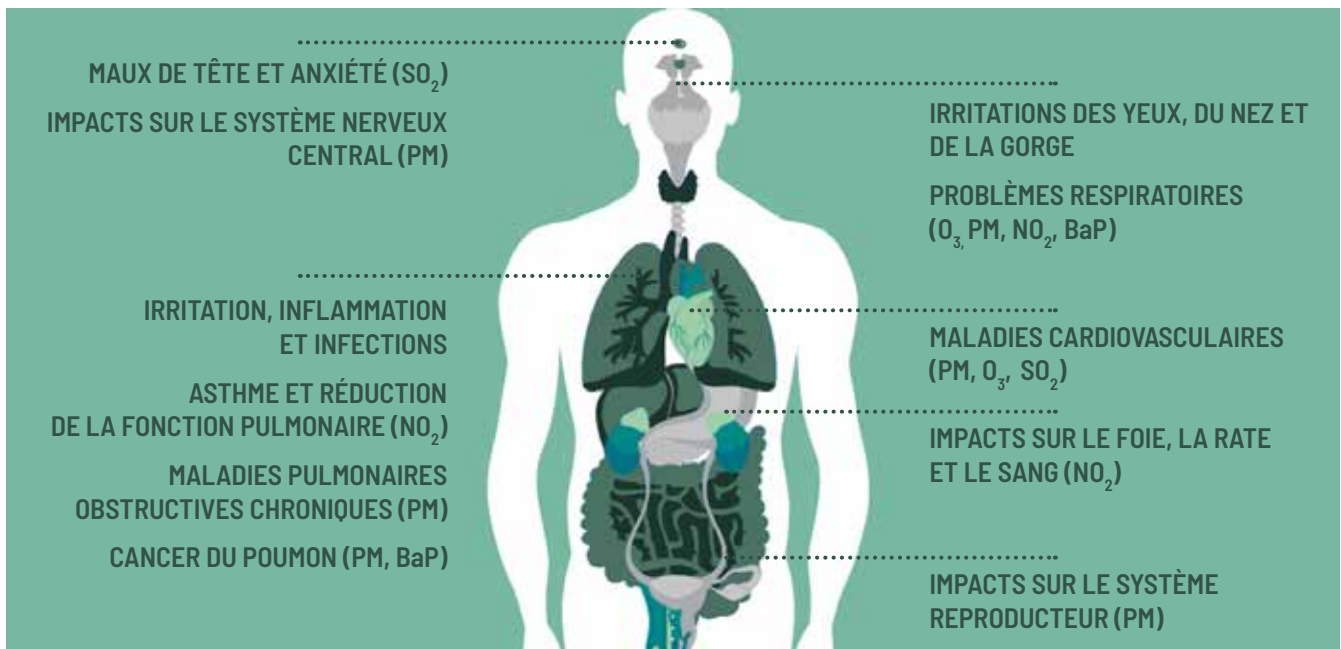


FIGURE 1: SOURCE: AIR POLLUTION: HOW IT AFFECTS OUR HEALTH (AEE)

2 - PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ ET L'EMPLOI

Au vu de son impact sur la santé, il est clair que la pollution atmosphérique – et particulièrement la pollution aux particules – **coûte à la société**. Ceci est non seulement dû au traitement des maladies (consultation médicale, hospitalisation, etc.) mais aussi au « manque à gagner », résultant de la (non-)contribution à l'activité économique du pays des personnes malades ou décédées prématurément. Si l'augmentation des problèmes de santé affecte l'activité économique, elle touche aussi la vie privée et ce d'autant plus que les conditions d'existence sont difficiles (ex: famille monoparentale au revenu modeste avec enfants en bas âge).

Une étude de l'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA) a évalué les coûts de la pollution atmosphérique pour 3 villes Wallonnes : Mons, Charleroi et Liège (2020).

Ils **s'élèveraient à plus de 570,8 millions d'euros/an. C'est-à-dire, qu'en moyenne, les habitant-e-s de ces villes paient 882 euros/an pour pallier les impacts de la pollution atmosphérique.**

- **QUEL IMPACT SUR L'EMPLOI ?**

Un nombre grandissant d'études ont mis en avant un lien entre l'**amélioration de la qualité de l'air et l'augmentation de la productivité au travail** (OECD 2019, EEA).

AUGMENTATION DE LA POLLUTION DE L'AIR =

Augmentation des **nouveaux cas d'incapacité de travail** en raison des **troubles mentaux**
+ augmentation **des consultations chez le médecin généraliste** pour les personnes souffrant de **dépression**



FIGURE 2 : SOURCE: [HTTPS://WWW.MLOZ.BE/FR/IMPACT-POLLUTION-SANTE-INCAPACITE](https://www.mloz.be/fr/impact-pollution-sante-incapacite)

Récemment, les Mutualités Libres ont démontré que la pollution de l'air était responsable en Belgique de **l'augmentation du nombre d'incapacité de travail** pour des raisons de problèmes psychologiques/psychiques (ex : dépression, burn out, etc.).

Plus particulièrement, la **pollution due au trafic** serait corrélée à l'augmentation des troubles mentaux/dépressions.

3 - LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES

Finalement, combattre la pollution atmosphérique c'est **contribuer à diminuer les inégalités socio-environnementales**.

En Belgique et ailleurs, les individus et/ou groupes de population les **plus défavorisés subissent une exposition plus élevée aux polluants atmosphériques**. Le projet bruxellois Curieuzenair va un pas plus loin en démontrant que les personnes **les plus touchées possèdent en moyenne moins de voitures** et contribuent, par conséquent, moins à cette pollution.

En Wallonie le constat est similaire. Parmi les 40 % de Wallon-ne-s exposé-e-s à des niveaux de pollution aux PM₁₀ supérieurs au nouveau seuil de l'OMS, **43 % d'entre eux présentent un niveau socio-économique très faible**, une proportion bien supérieure à leur représentation dans la population (29%).

Une exposition aux PM₁₀ inégale

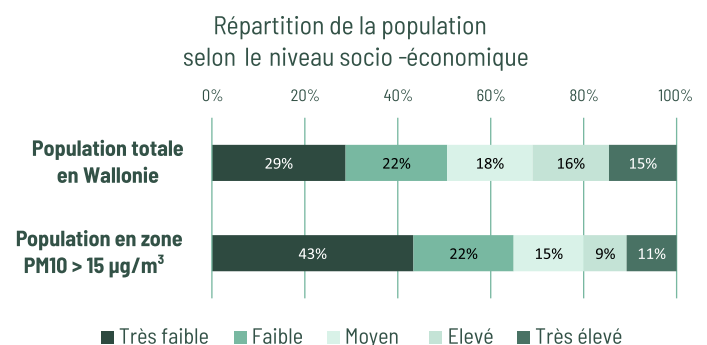


FIGURE 3 : SOURCE: ISSEP (SIGENSA)

Ces personnes sont, par ailleurs, plus vulnérables à la pollution de l'air (ex : moindre accès aux soins, aux espaces verts, alimentation moins saine).

Améliorer la qualité de l'air en ville c'est aussi combattre cette injustice sociale.

COMMENT ABORDER CET ENJEU À LA FOIS GLOBAL ET LOCAL ?

Renforcer le cadre législatif relatif à la qualité de l'air (voir encadré en première page) est une mesure nécessaire mais pas suffisante pour protéger l'ensemble des citoyens de cette nuisance.

Prendre des mesures conjointes en mobilité, énergie (bâtiments) et aménagement du territoire. En effet, les co-bénéfices santé

d'un changement de paradigme dans ces secteurs sont indéniables.

Il est donc essentiel que la problématique soit abordée de manière systémique, dans un esprit de « Health in all Policies ».

Voici 10 mesures phares, bénéfiques à la fois pour le climat, l'environnement et la santé.

	MESURES	CO-BÉNÉFICES SANTÉ			
		↗ QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR	↘ NUISANCES SONORES	↘ SÉDENTARITÉ	↗ QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Prendre, conjointement à l'électrification du parc, des mesures pour limiter le poids et la taille des véhicules (LisaCar)	++	++		
	Mettre en Place un cadre incitatif au développement de rues scolaires	++	+		
	Instaurer des journées sans voitures récurrentes (au moins une par mois)	++	+	++	
	Instituer la création de zone à faible danger	++	++	+	
	Réduction de la vitesse de 20 km/h sur tout le réseau routier	++	++		
	Augmenter le nombre de zones calmes et protégées de la pollution environnementale en ville comme dans nos campagnes	++	++		
	Améliorer la qualité de vie en ville: rendre l'espace public aux piétons, aux modes de transports actifs et aux infrastructures vertes (maillage vert et bleu)	++	++	++	
	Soutenir le développement des modes actifs et renforcer le réseau des transports en commun	++	++	++	
BATIMENT	Sortir des énergies carbonées dans le chauffage	++			
	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	++			++

POUR EN SAVOIR PLUS: MESURE 1: www.lisacar.eu

MESURE 2: [Les Chercheurs d'air](#)

MESURE 4: Zone à faible danger: [Canopea](#)

MESURE 6: [Zones calmes](#)



NOTE D'ATTENTION : GENTRIFICATION ET COHÉSION SOCIALE

Bien que ces mesures visent à améliorer nos lieux de vie, celles-ci peuvent avoir un effet indésirable de gentrification. Il est essentiel que ces politiques soient accompagnées de mesures sociales pour prévenir cet effet en garantissant une cohésion et mixité sociale à l'échelle du territoire. On pense notamment à des actions pour réformer la fiscalité immobilière ([Avis d'initiative « Pour une véritable politique intégrée des villes »](#)).

1 Particules fines dont le diamètre est respectivement inférieur à 10 et 2,5 microns.

2 2020 a été marquée par la pandémie COVID-19.

3 Contre 311.000 en 2020 (année de la COVID-19).

4 Moyennes pondérées par la population.

5 [SIGENSA](#) (données de 2019)

6 Rapport de l'AEE de 2020 (données pré-covid)

[une Belgique décarbonée à l'horizon 2050](#)

